



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h00, le 3 décembre 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT :

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
(absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Yves Roy, directeur général et greffier

Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20 h 14.

REMISE DE LA MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

Madame Marie Gratton, maire, accompagnée de Mme Jacinthe Côté, conseillère et marraine du Service incendie de Cap-Chat et de M. Carol Dugas, directeur du Service incendie, remettent à M. Éric Savard, capitaine de la caserne de pompier de la Ville de Cap-Chat, la médaille du gouverneur général et un certificat de reconnaissance pour ses 20 ans de services.

RÉS.01.12.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

31. a) Participation au projet de pêche exploratoire au verveux – Printemps 2019 – Promoteur EXPLORAMER.
31. b) Approbation de la programmation révisée le 30 novembre 2018 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).
31. c) Demande d'aide financière pour la réalisation d'un plan d'affaires – Marché public / Développement Cap-Chat 2001 Inc. – 2000.\$ - Budget rég. 2019.
31. d) Concours – Maison de Noël 2018 / Corp. de l'aréna de Cap-Chat – 100.\$ - Budget rég.

ADOPTÉE

RÉS.02.12.18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance suivante :

- Lettre du ministère de la Sécurité publique datée du 16 octobre 2018 concernant les travaux d'enrochement de protection le long de la rivière Cap-Chat.

RÉS.03.12.18

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#7316 à #7337** ainsi que **#31040 à #31104**, pour un montant total de **154 223.39\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2018

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 octobre 2018 ont été préalablement déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil.

RÉS.04.12.18

MANDATER M. ANDRÉ REID, INGÉNIEUR, PROPOSITION POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA PLAGE DE LA ROUTE DU VILLAGE – SECTEUR CAPUCINS / 8 400.\$ - SURPLUS ACC. – ABROGER RÉS.12.09.18

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, une partie de la plage de la route du Village – secteur Capucins, est considérablement endommagée par les tempêtes et les grandes marées;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réparation de ce tronçon de route afin d'assurer la sécurité des usagers et protéger nos infrastructures existantes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MANDATE M. André Reid**, ingénieur-géologue et océanographe, **pour effectuer les relevés, les plans de conception et l'implantation pour la construction de l'ouvrage requis sur une partie de la plage de la route du Village – secteur Capucins, pour un montant de l'ordre de 8 400.\$**; le coût étant prélevé au **surplus accumulé**.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la résolution no. 12.09.18.

ADOPTÉE

RÉS.05.12.18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉE PAR LE CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CLÔTURE À NEIGE – MATÉRIAUX ET MAIN D'ŒUVRE – 2 500.\$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE des travaux effectués dans les pentes du Centre de Plein Air de Cap-Chat n'ont pu être terminés à temps pour la saison de ski 2018-2019;

ATTENDU QU'il est nécessaire de sécuriser les abords des pentes par l'installation de clôtures à neige;

ATTENDU QUE pour ce faire, le Centre de Plein Air sollicite une aide financière de la Ville, au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500.\$) devant couvrir le coût des matériaux et de la main d'œuvre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **OCTROIE au Centre de Plein Air de Cap-Chat une aide financière de 2 500.\$**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.12.18

ÉTABLIR LA TARIFICATION DES HEURES DE GLACE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **CONSERVE le STATU QUO**, pour la saison hivernale 2018-2019, quant aux **tarifs de location de la glace de l'aréna**, à savoir :

ACTIVITÉS	COÛTS
Hockey	75.00\$ / heure
Hockey-bottines	65.00\$ / heure
Tournoi	65.00\$ / heure
Roller Hockey	52.50\$ / heure

ADOPTÉE

RÉS.07.12.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR SITE INTERNET / POPCLIQ DÉVELOPPEMENT WEB / 610.\$ + TX – BUDGET RÉG. 2019

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#F18-12-14 :01 du 01-11-2018) de **POPcliQ Développement Web**, au montant de **610.\$ + taxes**, pour le renouvellement des forfaits annuels d'hébergement et de sécurité du site Internet de la municipalité; le coût étant approprié au **budget régulier 2019**.

ADOPTÉE

RÉS.08.12.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE LA MISE EN MARCHÉ DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA / CIMCO RÉFRIGÉRATION – 2 893.52\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la firme Cimco Réfrigération a procédé à la mise en marche du système de réfrigération de l'aréna pour la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE selon les rapports de service des 18 et 19 octobre 2018 rendus par la firme, des travaux supplémentaires au contrat de service prévu devaient être effectués pour la bonne marche du système de réfrigération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#90641819 du 24-10-2018) de **Cimco Réfrigération**, au montant de **2 893.52\$ + taxes**, représentant l'achat de pièces et la main d'œuvre des travaux supplémentaires effectués au système de réfrigération de l'aréna; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.12.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR QUOTES-PARTS & HONORAIRES À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ASSURANCES DE DOMMAGES REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE – 8 205.22\$ TX INCL. – BUDGET RÉG. 2019

CONSIDÉRANT l'entente de Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie avec l'Union des municipalités du Québec concernant les quotes-parts et honoraires à défrayer pour les « Assurances de dommages »;

CONSIDÉRANT la réception de la facture annuelle couvrant la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#141658 du 29-10-2018) de l'Union des municipalités du Québec, au montant de **8 205.22\$ incluant les taxes**, relative aux quotes-parts « Fonds de garantie – Responsabilité – Biens et honoraires UMQ »; cette somme étant prélevée au **budget régulier 2019**.

ADOPTÉE

RÉS.10.12.18

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME INFORMATIQUE / PG SOLUTIONS – 12 500.\$ + TX – BUDGET 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit à chaque exercice financier procéder au renouvellement du contrat d'entretien de son système informatique;

CONSIDÉRANT QU'un soutien pour les différentes applications informatiques utilisées par la municipalité est aussi nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions Inc. est la firme spécialisée dans le domaine offrant leurs services dans plusieurs municipalités du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le renouvellement du contrat d'entretien annuel et le soutien des applications de son système informatique à **PG Système Inc.**, représentant un montant de **12 500.\$ + taxes pour l'année 2019**; le coût étant approprié au **budget régulier 2019**.

ADOPTÉE

RÉS.11.12.18

ADOPTION DU BUDGET 2018 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT/LES MÉCHINS – 96 357.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a procédé à la révision du Budget 2018 de l'Office municipal d'habitation Cap-Chat/Les Méchins;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la municipalité au Budget 2018 de l'OMH Cap-Chat/Les Méchins amendé le 17 octobre 2018 s'élève maintenant à **96 357.\$**, représentant une augmentation de **1 961.\$**;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **BUDGET 2018 RÉVISÉ** de l'Office municipal d'habitation Cap-Chat/Les Méchins **SOIT ET EST ADOPTÉ** et que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture datée du **15 novembre 2018**, au montant de **1 961.\$**; cette somme étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.12.18

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT POUR L'ACHAT D'UNE EXTENSION DE GARANTIE COUVRANT LES COMPOSANTES DU MOTEUR DE LA DAMEUSE / 14 500.\$ - SURPLUS

ATTENDU QUE la garantie actuelle couvrant les composantes du moteur de la dameuse du Centre de Plein Air de Cap-Chat prend fin de 12 décembre 2018;

ATTENQUE QUE le coût d'achat de cette extension de garantie s'élève à 14 500.\$ incluant les taxes;

ATTENDU QU'il est prudent et dans l'intérêt du Centre de Plein Air de Cap-Chat de contracter une extension de cette garantie pour une durée de quarante-huit (48) mois;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **OCTROIE** au Centre de Plein Air de Cap-Chat, pour l'achat d'une extension de garantie couvrant les composantes du moteur de la dameuse, un **montant de quatorze mille cinq cents (14 500.\$)**; cette dépense étant prélevée au **surplus**.

ADOPTÉE

RÉS.13.12.18

AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2019 À LA FQM / FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – 1 769.88\$ + TX – BUDGET RÉG. 2019

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le renouvellement de l'adhésion à la **Fédération Québécoise des municipalités** pour l'exercice financier 2019, au montant de **1 769.88\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier 2019**.

ADOPTÉE

RÉS.14.12.18

RATIFIER LA SIGNATURE DE LA TRANSACTION-QUITTANCE /MME G. BERNATCHEZ

CONSIDÉRANT QU'une transaction-quittance a été signée le 8 novembre dernier entre la Ville de Cap-Chat et madame Ginette Bernatchez;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier la signature de l'entente intervenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **RATIFIE** la signature de ladite entente entre les parties relative à la transaction-quittance signée le 8 novembre 2018; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.12.18

MANDAT POUR L'ANALYSE DU PARC INFORMATIQUE DE LA VILLE DE CAP-CHAT / SERVLINKS COMMUNICATION – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QU'une analyse complète du parc informatique de la Ville est nécessaire afin d'en connaître l'étendue, les composantes et l'état et s'assurer de son efficacité et de sa sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Servlinks Communication** de Rimouski pour effectuer l'analyse étendue du parc informatique de la municipalité conformément à la proposition et l'estimation soumise en date du 14 novembre 2018 dont le coût est approprié au **budget régulier** et selon les modalités suivantes :

- Servlinks Communication : 2 575.\$ + taxes
- Ville de Cap-Chat : ±460.\$ (hébergement & repas)

ADOPTÉE

RÉS.16.12.18

AUTORISER L'ACHAT DE BANDES LUMINEUSES EXTÉRIEURES / LEBLANC ILLUMINATIONS-CANADA – 1 625.63\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat procède, à l'occasion de la période des fêtes, à l'installation d'un arbre illuminé situé à l'intersection de la route 132 et de la rue Notre-Dame;

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire l'acquisition de bandes lumineuses flexibles au DEL dont les lumières sont scellées et non détachables afin d'éviter les infiltrations d'eau et la composition de glace;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de trente (30) bandes lumineuses flexibles au DEL, de **Leblanc Illuminations-Canada**, pour un montant de **1 625.63\$ + tx**; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.17.12.18

AUTORISER L'ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS IDENTIFIÉS VILLE DE CAP-CHAT / CONCEPT K – 655.40\$ + TX – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du Conseil d'acquérir des tuques et casquettes personnalisées au nom de la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 21 novembre 2018 par Concept K de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'achat de tuques et casquettes personnalisées au nom de la municipalité, du fournisseur Concept K, pour un montant de **655.40\$ + taxes**; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.18.12.18

AUTORISER FORMATION « CRÉATION ET ADMINISTRATION D'UNE PAGE FACEBOOK » / M. DOMINIQUE FORTIER – 400.\$ - BUDGET RÉG. 2019 – ABROGER RÉS.04.11.18

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Cap-Chat puisse rejoindre le plus grand nombre de citoyens, citoyennes, et ce, de la manière la plus rapide et efficace possible;

ATTENDU QUE « FACEBOOK » est un média social permettant de rencontrer cet objectif;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu d'**AUTORISER** les employés de bureau à suivre une formation sur la « Création et l'administration d'une page Facebook » pour le compte de la Ville de Cap-Chat, dispensée à l'Hôtel de Ville de Cap-Chat, par monsieur Dominique Fortier, au coût de **400.\$ non taxable**; cette dépense étant appropriée au budget régulier 2019.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la résolution no. **04.11.18** adoptée le 5 novembre 2018.

ADOPTÉE

RÉS.19.12.18

DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE

Le conseiller au siège no. 3, M. Simon Landry, procède à la lecture du document de la déclaration d'urgence climatique.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat est d'avis que ses citoyens font partie intégrante de l'environnement et que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain et respectueux de la biodiversité;

La **MUNICIPALITÉ** constate et déclare que :

Tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, y compris :

- Le droit de respirer un air pur;
- Le droit de consommer et d'avoir accès à de l'eau potable;
- Le droit de consommer des aliments sains;
- Le droit d'avoir accès à des milieux naturels;
- Le droit d'avoir accès à de l'information sur les polluants et contaminants rejetés dans l'environnement;
- Le droit de participer aux décisions qui ont une incidence sur l'environnement.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat a la responsabilité d'assurer le respect, la protection et la promotion de ces droits;

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (principalement dû à l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol) et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

CONSIDÉRANT QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat reconnaît *l'ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE* et est d'avis qu'il y a urgence d'intervenir;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- Applique un principe de précaution selon lequel lors de toutes décisions que les risques de dommages à l'environnement, à la propriété et aux citoyens soient considérés;
- S'engage à donner l'exemple, à la hauteur de ses moyens, en rendant le plus écoresponsable possible ses actions quotidiennes;
- S'engage à consulter et à favoriser la participation de ses citoyens pour la mise en place des mesures préventives en lien avec la présente déclaration;
- Interpelle les autres municipalités de la MRC et le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie afin que celles-ci reconnaissent le caractère d'urgence de la situation climatique et d'établir conjointement et à très court terme un plan d'action rigoureux dont les objectifs et mesures assureront le respect du droit de leurs citoyens à un environnement sain et de protéger la biodiversité;
- Adresse des lettres aux autorités gouvernementales fédérale et provinciale afin de les enjoindre de reconnaître immédiatement l'état d'urgence climatique, d'appliquer des réglementations reconnaissant le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et de prendre toutes les mesures requises afin d'assurer rapidement la protection de l'environnement.

ADOPTÉE

RÉS.20.12.18

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1 – AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC (SÉCURITÉ CIVILE) & AUTORISER SIGNATURE – BUDGET RÉG. 2019

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du **Volet 1 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec** afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que :

- La municipalité **présente une demande d'aide financière** à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, au **montant de 4 500.\$**, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 8 000.\$, et **confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 500.\$ dont la dépense sera prélevée au budget régulier 2019.**
- La municipalité autorise le directeur général et greffier, monsieur Yves Roy, à signer, pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

RÉS.21.12.18

RÉVISION ET MISE À NIVEAU DES SALAIRES PAYÉS AUX CADRES SUPÉRIEURS, DIRECTEUR GÉNÉRAL-GREFFIER & TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Ville de Cap-Chat ont procédé à la révision de la rémunération de ses cadres supérieurs dont le directeur général-greffier et la trésorière;

ATTENDU QUE pour l'année 2018, le salaire du directeur général-greffier est établi au montant de soixante-six mille dollars (66 000.\$) et celui de la trésorière au montant de soixante-trois mille dollars (63 000.\$);

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que pour l'année 2018, le salaire du directeur général-greffier soit révisé à 66 000.\$ et celui de la trésorière à 63 000.\$.

ADOPTÉE

RÉS.22.12.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE COUTEAUX ET ACCESSOIRES POUR LA NIVELEUSE / HYDRAULIQUE NORD GASPÉSIE – 1 474.50\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#00759 du 25-10-2018) de **Hydraulique Nord Gaspésie**, au montant de **1 474.50\$ + taxes**, concernant l'achat de couteaux et accessoires servant à la niveleuse; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.23.12.18

CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU TRONÇON DE LA ROUTE DE LA POINTE-AU-GOËMON / HIVER 2018-2019 – ABROGER RÉS.12.11.18

CONSIDÉRANT la résolution no.12.11.18 adoptée par le Conseil en date du 5 novembre 2018 autorisant le renouvellement du contrat d'entretien hivernal du tronçon de la route de la Pointe-au-Goémon située sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, et ce, pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue et datée du 22 novembre 2018 à l'effet que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts assumera dorénavant elle-même l'entretien hivernal de la partie de la route de la Pointe-au-Goémon située sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ABROGE** à toutes fins que de droit la **résolution no. 12.11.18** adoptée le 5 novembre dernier **relative au renouvellement du contrat d'entretien hivernal du tronçon de la route de la Pointe-au-Goémon**.

ADOPTÉE

RÉS.24.12.18

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 098-2007 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je, **RENALD ROY**, conseiller au siège no.2, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de **l'adoption d'un règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Cap-Chat**.

Au plus tard deux jours avant l'adoption dudit règlement, toute personne peut obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

De plus, dès le début de la séance, des copies du règlement seront mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

RÉS.25.12.18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 282-2018 DÉCRÉTANT UN TARIF DE COMPENSATION AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement no. 282-2018 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 282-2018** décrétant un **tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2019** soit et est approuvé.

ADOPTÉE

RÉS.26.12.18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 283-2018 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement no. 283-2018 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 283-2018** décrétant la **tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2019** soit et est approuvé.

ADOPTÉE

RÉS.27.12.18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 284-2018 VISANT L'ADOPTION DU BUDGET 2019 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement no. 284-2018 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 284-2018** visant l'adoption du **Budget 2019 et le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021** soit et est approuvé.

ADOPTÉE

RÉS.28.12.18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 285-2018 CONCERNANT LA DÉLÉGATION À CERTAINS FONCTIONNAIRES DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement no. 285-2018 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 285-2018** concernant la **délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence** soit et est approuvé.

ADOPTÉE

RÉS.29.12.18

PARTICIPATION AU PROJET DE PÊCHE EXPLORATOIRE AU VERVEUX – PRINTEMPS 2019 – PROMOTEUR EXPLORAMER

ATTENDU QUE l'institution muséale **EXPLORAMER** de Sainte-Anne-des-Monts en collaboration avec Pêches et Océans Canada projette d'expérimenter la pêche au verveux dans la MRC de La Haute-Gaspésie;

ATTENDU QUE pour ce faire, **EXPLORAMER** sollicite la participation des municipalités de la Haute-Gaspésie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil considèrent que l'exercice proposé est pertinent puisqu'il s'inscrit dans une volonté de soutenir le développement économique de la région et de promouvoir des pêcheries durables;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **SIGNIFIE à EXPLORAMER son intérêt à participer au projet de pêche exploratoire au verveux prévu pour le printemps 2019;**

Qu'elle s'engage en cela et jusqu'à concurrence d'une contribution d'un montant de trois mille (3 000.\$) annuellement :

- À collaborer en vue de cibler les sites potentiels pouvant accueillir les engins de pêche;
- Pour le temps que durera le projet, à contribuer chaque année à l'installation des engins de pêche en avril et à la désinstallation de ceux-ci en septembre;
- À collaborer à l'embauche des pêcheurs à pieds.

ADOPTÉE

RÉS.30.12.18

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE LE 30 NOVEMBRE 2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Cap-Chat s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Cap-Chat s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018;
- La Ville de Cap-Chat approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville de Cap-Chat s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.\$ par habitant par année, soit un total de 140.\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Cap-Chat s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Ville de Cap-Chat atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

RÉS.31.12.18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AFFAIRES – MARCHÉ PUBLIC / DÉVELOPPEMENT CAP-CHAT 2001–2 000.\$- BUDGET RÉG. 2019

ATTENDU QUE Développement Cap-Chat 2001 soutient le Projet de « Marché public Cap-Chat »;

ATTENDU QUE pour réaliser le projet, Développement Cap-Chat 2001 réalisera au cours de l'année 2019, un plan d'affaires nécessitant l'embauche d'une ressource;

ATTENDU QUE les coûts globaux de réalisation du plan d'affaires s'élèvent à quatre mille dollars (4 000.\$) et que l'organisme « Démarche intégrée en développement social de la Haute-Gaspésie (DIDS) » a par le biais du projet « Nourrir notre monde » annoncé une participation financière de deux mille dollars (2 000.\$);

ATTENDU QUE Développement Cap-Chat 2001 requière de la Ville de Cap-Chat une aide financière de 2 000.\$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil considèrent la démarche pertinente et en lien avec les orientations du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en Haute-Gaspésie;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **CONSENTE à Développement Cap-Chat 2001 une aide financière de deux mille dollars (2 000.\$)** pour la réalisation du plan d'affaires du Projet « Marché public de Cap-Chat »; le coût étant approprié au **budget régulier 2019**.

ADOPTÉE

RÉS.32.12.18

CONCOURS – MAISON DE NOËL 2018 / CORP. DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT – 100.\$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Corporation de l'aréna de Cap-Chat a organisé un concours appelant les citoyens et citoyennes à décorer et illuminer leur maison pour le temps des fêtes 2018;

ATTENDU QUE la Corporation de l'aréna de Cap-Chat sollicite la ville afin d'obtenir une contribution de cent dollars (100.\$) constituant un prix à remettre au gagnant ou à la gagnante du concours;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **REMETTE à la Corporation de l'aréna de Cap-Chat**, un montant de **cent dollars (100.\$) constituant le prix qui sera remis au gagnant ou à la gagnante du concours** : « *Cap-Chat – Ville lumière de Noël* »; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Yves Roy, directeur général et greffier, **ATTESTE que les formulaires de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux ont tous été déposés à son bureau.** Conformément à la loi, une confirmation sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOT DU MAIRE

Madame Marie Gratton, maire, s'adresse à l'assemblée et fait part de certaines activités qui se sont déroulées au cours du mois de novembre et/ou des activités à venir :

- Jeudi, le 6 décembre à 16h00, rendez-vous pour l'illumination de l'Arbre de Noël de Cap-Chat.
- Déneigement et stationnement de nuit : Ne pas laisser vos véhicules dans les rues et ramasser vos bacs à ordures et de récupération.
- Félicitations officielles à l'Équipe scolaire de l'Escabelle pour l'obtention du secondaire 5 à Cap-Chat.
- Usine Orbite : Il y a beaucoup d'activités ces temps-ci et on a bon espoir que l'usine redémarre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 21 h 54 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER